

LA DÎME OU L'OFFRANDE - QUE DIT LA BIBLE ?

Nous ne pouvons « donner » à Dieu, puisqu'Il est le Créateur de l'univers, et de tout ce qu'Il contient. Tout Lui appartient donc depuis toujours; nos corps et nos esprits même, puisque notre vie est un don de Dieu.

Psaume 24:1 : À YHWH la terre et ce qu'elle renferme, le monde et ceux qui l'habitent !

Psaume 50:7-12 : « Écoute, mon peuple ! Et je parlerai; Israël ! Et je t'avertirai. Je suis Dieu, ton Dieu. Ce n'est pas pour tes sacrifices que je te fais des reproches; tes holocaustes sont constamment devant moi. Je ne prendrai pas un taureau dans ta maison, ni des boucs dans tes bergeries. Car tous les animaux des forêts sont à moi, toutes les bêtes des montagnes par milliers; je connais tous les oiseaux des montagnes, et tout ce qui se meut dans les champs m'appartient. Si j'avais faim, je ne te le dirais pas, car le monde est à moi et tout ce qu'il renferme. »

Aggée 2:8 « L'argent est à moi, et l'or est à moi, dit l'Éternel des armées. »

Romains 11:35 « Qui Lui a donné le premier pour qu'Il ait à recevoir en retour ? »

Le Seigneur Jésus-Christ a dit dans *Luc 14:33* : « Ainsi donc, quiconque d'entre vous ne renonce pas à tout ce qu'il possède ne peut être mon disciple. »

Dîme ou offrande, la réponse à cette question est évidente.

Nous ne pouvons donner à Dieu à qui tout appartient, ce qui implique que nous ne pouvons Lui donner quoi que ce soit de matériel ou même de spirituel, et nous attendre à ce qu'Il ait une dette envers nous. La bonne conception des choses, est que nous pouvons éventuellement restituer à Dieu une partie des biens qu'Il nous a donnés !

Il y a certes une loi de semer et de récolter, et des récompenses pour des bonnes œuvres accomplies. Mais, contrairement aux doctrines très populaires sur la prospérité, nous ne devons et ne pouvons, jamais agir de façon à ce que Dieu ait la plus petite sorte de dette envers nous.

Dieu qui a créé l'univers, le soutient par Sa Parole, et par sa TOUTE PUISSANCE. Il n'a absolument pas besoin de nos œuvres bonnes ou mortes, ni du si microscopique pouvoir de notre misérable argent.

Matthieu 3:9 : « Car je vous déclare que de ces pierres-ci Dieu peut susciter des enfants à Abraham. »

Dieu pourrait donc et sans aucune limite, transformer de simples cailloux en chemins de pièces d'or !

Ce que Dieu veut obtenir de nous, c'est notre amour, et Il le veut avec une bonne attitude.

Dîme ou Offrande

C'est l'opposition entre la loi qui contraint, et la grâce; entre la servitude, et le zèle amoureux !

Commençons notre méditation avec les passages préférés des docteurs légalistes.

Ceux qui enseignent l'observance de la dîme essaient de prouver que cette pratique était requise bien avant que Dieu ait donné la loi à Moïse. Ces derniers se basent sur quelques versets que nous étudierons.

Genèse 14:18-20 : « Melchisédek, roi de Salem, fit apporter du pain et du vin; il était sacrificateur du Dieu Très-Haut. Il bénit Abram, et dit : Béni soit Abram par le Dieu Très-Haut, maître du ciel et de la terre ! Béni soit le Dieu Très-Haut, qui a livré tes ennemis entre tes mains ! Et Abram lui donna la dîme de tout. »

« Vous voyez », disent-ils, « la dîme était une pratique nécessaire et obligatoire aux jours d'Abraham. »

Cependant, lisons le contexte, du chapitre en entier.

La première chose que vous observerez en lisant bien est que le « tout » en question *verset 20* n'appartenait pas à Abram. Ce « tout » était la propriété d'autres personnes, incluant son neveu Lot qui avait été capturé par les armées de divers rois.

Abram et un petit groupe de ses serviteurs étaient allés combattre contre ces armées et contre toute attente, avaient gagné la bataille. Aussi Melchisédek le prince de la paix reconnaissait que c'est Dieu qui leur avait donné cette victoire vraiment miraculeuse. (v.20)

Notez les commentaires d'Abram que vous lirez *versets 22-24*. Rien du butin ne lui appartenait avant la bataille et bien qu'il était en droit de s'accaparer de tout le butin, il refusa d'en prendre sa part : *« je ne prendrai rien de tout ce qui est à toi... »* (v.23)

Abram a donc donné 10% du butin dans un geste de reconnaissance de l'action de Dieu, en constatant que Dieu avait favorisé leur victoire et qu'il évitait ainsi à plusieurs, des vies entières d'esclavage.

Un autres verset nous parle encore de dîme : *Genèse 28:20-22* « *Jacob fit un vœu, en disant : Si Dieu est avec moi et me garde pendant ce voyage que je fais, s'Il me donne du pain à manger et des habits pour me vêtir, et si je retourne en paix à la maison de mon père, alors l'Éternel sera mon Dieu; cette pierre, que j'ai dressée pour monument, sera la maison de Dieu; et je Te donnerai la dîme de tout ce que Tu me donneras.* »

« Vous voyez », disent certains, « donner la dîme était une pratique nécessaire aux jours de Jacob, bien avant que la Loi soit donnée. »

Mais lisez précisément ce que Jacob dit : c'était une promesse conditionnelle, (un vœu) avec cinq conditions !

1. Si Dieu est avec moi
2. Si Dieu me garde
3. Si Dieu me donne du pain à manger
4. Si Dieu me donne des habits pour me vêtir
5. Si je retourne en paix à la maison de mon père (ce qui arriva quelques 25 ans plus tard ...)

Jacob dit : *« ALORS je donnerai 10% à Dieu de tout ce qu'Il me donnera »* ...

Si cela a un rapport direct avec la dîme légale, nous devrions faire comme Jacob, une liste exhaustive de tout ce que nous désirons obtenir de Dieu, et Lui donner 10% uniquement lorsque nous aurons tout reçu.

Posons-nous donc la bonne question : Quel était le but de donner la dîme dans l'Ancien Testament ?

La première chose à savoir, c'est qu'il y avait 4 types de dîmes dans l'Ancien Testament.

1. Les gens payaient une dîme générale aux Lévites.

Nombres 18:21 : « Je donne comme possession aux fils de Lévi toute dîme en Israël, pour le service qu'ils font, le service de la tente d'assignation. »

Toutes les tribus d'Israël, excepté les Lévites, avaient une zone géographique qui leur était désignée en héritage. Mais les Lévites, en récompense de leur travail parmi la nation, recevaient 10% du reste de la population.

Les fonctions des Lévites étaient :

- Service du Temple.
- Inspecteurs et conseils en santé publique.
- Force policière et gestion des éventuels conflits.
- Faire respecter la loi.
- Département de la justice.
- Département de l'éducation.

En d'autres termes, les Lévites étaient le « **Service Public et religieux** » en Israël, soutenus par un système de taxes appelé « les dîmes ». (Ce qui démontre la supériorité de la gestion divine, car avec seulement 10% des revenus du peuple les Lévites répondaient à tous les besoins des individus, ce qui était bien moins coûteux que nos impôts.)

2. Les Lévites payaient la dîme de la dîme générale aux prêtres.

Nombres 18:25-31 : « L'Éternel parla à Moïse et dit : Tu parleras aux Lévites, et tu leur diras : Lorsque vous recevrez des enfants d'Israël la dîme que je vous donne de leur part comme votre possession, vous en prélèverez une offrande

pour l'Éternel, une dîme de la dîme; et votre offrande vous sera comptée comme le blé qu'on prélève de l'aire et comme le moût qu'on prélève de la cuve. C'est ainsi que vous prélèverez une offrande pour l'Éternel sur toutes les dîmes que vous recevrez des enfants d'Israël, et vous donnerez au sacrificateur Aaron l'offrande que vous en aurez prélevée pour l'Éternel ... »

Il faut savoir que tous les prêtres étaient des Lévites mais tous les Lévites n'étaient pas des prêtres.

Les prêtres descendaient d'Aaron et avaient des responsabilités spécifiques, en ce qui a trait à l'adoration dans le temple. La deuxième dîme garantissait la sécurité financière des prêtres et protégeait le système du temple.

3. Le peuple gardait une dîme pour payer leur pèlerinage annuel à Jérusalem.

Deutéronome 14:22-26 : « Tu lèveras la dîme de tout ce que produira ta semence, de ce que rapportera ton champ chaque année. Et tu mangeras devant l'Éternel, ton Dieu, dans le lieu qu'Il choisira pour y faire résider Son Nom, la dîme de ton blé, de ton moût et de ton huile, et les premiers-nés de ton gros et de ton menu bétail, afin que tu apprennes à craindre toujours l'Éternel, ton Dieu. Peut-être, lorsque l'Éternel, ton Dieu, t'aura béni, le chemin sera-t-il trop long pour que tu puisses transporter ta dîme, à cause de ton éloignement du lieu qu'aura choisi l'Éternel, ton Dieu, pour y faire résider Son Nom. Alors, tu échangeras ta dîme contre de l'argent, tu serreras cet argent dans ta main, et tu iras au lieu que l'Éternel, ton Dieu, aura choisi. Là, tu achèteras avec l'argent tout ce que tu désireras, des bœufs, des brebis, du vin et des liqueurs fortes, tout ce qui te fera plaisir, tu mangeras devant l'Éternel, ton Dieu, et tu te réjouiras, toi et ta famille. »

Le peuple d'Israël devait se rassembler trois fois par an à Jérusalem, à l'endroit désigné par Dieu, pour les grandes Fêtes légales. Dieu leur demandait de faire des économies pour la Fête. Quel Dieu magnifique !

Dieu s'assurait que chacun ait suffisamment de ressources disponibles pour qu'ils puissent entrer pleinement dans ces temps de réjouissances, en imposant à tous de mettre de côté 10% de leur revenu annuel pour cet effet. Notez *le verset suivant (27) « Tu ne délaisseras point le Lévite ... »* Ceci faisait référence à la première dîme.

En d'autres mots, la troisième dîme pour les Fêtes annuelles ne devait pas être confondue avec la dîme générale pour les Lévites.

4. Le peuple payait une dîme pour les pauvres, les orphelins et les veuves.

Deutéronome 14:28-29 : « Au bout de trois ans, tu sortiras toute la dîme de tes produits pendant la troisième année, et tu la déposeras dans tes portes. Alors viendront le Lévite, qui n'a ni part ni héritage avec toi, l'étranger, l'orphelin et la veuve, qui seront dans tes portes, et ils mangeront et se rassasieront, afin que l'Éternel, ton Dieu, te bénisse dans tous les travaux que tu entreprendras de tes mains. »

Cette dîme allait aux pauvres, aux veuves et aux orphelins.

C'est ce que nous appelons aujourd'hui « l'Aide Sociale ». Cette dîme était payable tous les trois ans, ce qui équivaut à un tiers d'un dixième par année.

À qui doit-on l'impôt ...

Romains 13:7 : « Rendez à tous ce qui leur est dû : l'impôt à qui vous devez l'impôt, le tribut à qui vous devez le tribut, la crainte à qui vous devez la crainte, l'honneur à qui vous devez l'honneur. »

Dans le Nouveau Testament, et sous la Grâce nous voyons que rien n'est changé.

Nous contribuons toujours et plus encore que 10% pour financer le Service Public et le système d'Aides Sociales avec notre argent, si mal utilisé, par des gouvernants qui rejettent la loi de Dieu.

Apportez toutes les dîmes ...

*Malachie 3:10 : « Apportez à la maison du trésor **toutes les dîmes**, afin qu'il y ait de la nourriture dans ma maison; mettez-moi de la sorte à l'épreuve, dit l'Éternel des armées, et vous verrez si je n'ouvre pas pour vous les écluses des cieux, si je ne répands pas sur vous la bénédiction en abondance. »*

Nous avons ci-dessus le verset préféré des enseignants sur l'obligation légale de la dîme. Mais regardons-y de plus près.

Rappelez-vous qu'il existe 4 sortes de dîmes en Israël, sous l'Ancienne Alliance.

De laquelle s'agit-il donc ici ?

Néhémie 10:38 : « Le sacrificateur, fils d'Aaron, sera avec les Lévites quand ils lèveront la dîme; et les Lévites apporteront la dîme de la dîme à la maison de notre Dieu, dans les chambres de la maison du trésor. »

De laquelle des quatre dîmes est-il question ici dans Malachie ?

La dîme payable par les Lévites ? NON ! Celle payable par le peuple ? NON ! Malachie n'est pas en train de réprimander le peuple. **Dans ce verset Néhémie réprimande les Lévites.**

Aussi lorsque certains prédicateurs pointent ce verset, pour accuser leurs ouailles, ils le pointent en réalité sur eux- mêmes.

Sous une malédiction ...

Si vous désirez comprendre le livre de Malachie, lisez *Malachie 4:4 : « Souvenez-vous de la loi de Moïse, mon serviteur, auquel j'ai prescrit en Horeb, pour tout Israël, des préceptes et des ordonnances. »*

Voilà la portée de Malachie.

Mais nous ne vivons pas sous la condamnation de la Loi, nous vivons sous la Grâce venue par Jésus-Christ.

Si nous espérons accomplir toute la loi c'est courageux, mais c'est un espoir sans lendemain car selon la lettre aux *Romains 5:20* *La loi est intervenue pour que l'offense abondât, mais là où le péché a abondé, la grâce a surabondé.* Et si nous accomplissons les seules lois qui nous conviennent, un peu comme les chalands dans les supermarchés, nous sommes sous la malédiction car nous n'observons pas toute la loi !

*Galates 3:10 : « Car tous ceux qui s'attachent aux œuvres de la Loi sont sous la malédiction; car il est écrit : **Maudit est quiconque n'observe pas tout ce qui est écrit dans le livre de la Loi, et ne le met pas en pratique.** »*

Si nous choisissons de nous placer sous la Loi de Dieu qui est parfaite, cela serait parfait pour un être parfait comme Yéchoua (Jésus) qui était sans péché. Mais pour nous, ce choix nous place sous la malédiction de cette loi, pour la simple raison que nous ne sommes pas parfaits, et que par conséquent nous ne pouvons accomplir pleinement cette Loi à cause du péché qui nous en empêche !

Le but de la Loi est donc d'agir en tant que tuteur : *Galates 3:24 : « Ainsi la Loi a été **comme un pédagogue pour nous conduire à Christ, afin que nous fussions justifiés par la foi.** »*

Suivre la Loi de Dieu par amour et par reconnaissance ou s'y soumettre par légalisme.

Après avoir mis les choses au clair entrons maintenant dans le cœur du sujet.

Si le Saint-Esprit a mis dans nos cœurs le profond désir d'accomplir une belle œuvre, de nous soumettre à la Parole de Dieu en accomplissant une, plusieurs lois, ou donner 10% de nos revenus, non pas comme une dîme obligatoire, mais comme une offrande volontaire de reconnaissance à Dieu; cela est très juste et très bon ... C'est un sacrifice de reconnaissance (*Lévitique chapitre 7*).

Accomplir la Loi par reconnaissance est la seule façon de faire plaisir à notre Seigneur !

Mais cette offrande ne devra revêtir en notre esprit que la forme d'un cadeau que nous désirons offrir à la Personne Divine que nous aimons, sans attente d'elle une quelconque rétribution, ni la satisfaction d'un devoir accompli.

**La Grâce est un cadeau gratuit de Dieu pour le Salut des hommes,
L'observance de la Loi doit être un cadeau gratuit des hommes par reconnaissance à Dieu.**

Si nous sommes dans cette disposition de coeur, notre geste sera alors en parfaite harmonie avec la Grâce !

Si nous sommes sous la Grâce du Salut en Yéchoua ha Mashiah, Jésus-Christ a parfaitement accompli la loi de DIEU en mourant sur la croix ! Comme nous le lisons dans la Parole :

Galates 5:1 : « C'est pour la liberté que Christ nous a affranchis. Demeurez donc fermes, et ne vous laissez pas mettre de nouveau sous le joug de la servitude. » Il n'y a donc rien à ajouter à ces paroles.

Le premier Conseil d'Église (Il y en a toujours qui veulent placer des jougs sur les épaules des autres.)

Au début de l'Église, certains essayaient de persuader les chrétiens d'origines païennes (les Gentils) de vivre sous la Loi de Moïse. Une discussion s'éleva et le premier Conseil d'Église a eu lieu.

Actes 15:1-2, 4-5, 13, 19-20 : « Quelques hommes, venus de la Judée, enseignaient les frères, en disant : Si vous n'êtes pas circoncis selon le rite de Moïse, vous ne pouvez être sauvés. Paul et Barnabas eurent avec eux un débat et une vive discussion; et Barnabas, et quelques-uns des leurs, monteraient à Jérusalem vers les apôtres et les anciens, pour traiter cette question ... Arrivés à Jérusalem, ils furent reçus par l'Église, les apôtres et les anciens, et ils racontèrent tout ce que Dieu avait fait avec eux. Alors quelques-uns du parti des Pharisiens, qui avaient cru, se levèrent, en disant qu'il fallait circoncire les païens et exiger l'observation de la loi de Moïse ... »

Verset 13 : »Lorsqu'ils eurent cessé de parler, Jacques prit la parole, et dit ... Versets 19-20 : « C'est pourquoi je suis d'avis qu'on ne crée pas des difficultés à ceux des païens qui se convertissent à Dieu, mais qu'on leur écrive de s'abstenir des souillures des idoles, de l'impudicité, des animaux étouffés et du sang. »

Le **verset 5** répond à la question : Les chrétiens d'origine païenne doivent-ils observer la Loi de Moïse (ce qui, évidemment, inclut les dîmes) ?

Ils ont simplement reçu les quatre instructions suivantes : De s'abstenir :

1. Des viandes sacrifiées aux idoles. (Ce qui se pratique encore en Asie.)
2. De l'impudicité. (Que nous voyons se répandre partout.)
3. Des animaux étouffés. (De nos jours les pigeons tués par strangulation.)
4. Du sang. (Que la plupart des chrétiens prennent à la légère en mangeant du boudin.)

Il est donc particulièrement étrange de voir certains prédicateurs attacher tant d'importance à la dîme, et si peu aux quatre instructions *d'Actes 15* qui sont pourtant si explicites !

Yéchoua (Jésus) recommandait-Il les dîmes ?

Luc 11:42 : « Mais malheur à vous, pharisiens ! Parce que vous payez la dîme de la menthe, de la rue, et de toutes les herbes, et que vous négligez la justice et l'amour de Dieu : c'est là ce qu'il fallait pratiquer, sans omettre les autres choses. »

Lorsque Yéchoua a dit : *« c'est là ce qu'il fallait pratiquer »*, voulait-Il dire que nous devons payer les dîmes ?

Regardez Son commentaire en contexte. À qui Yéchoua (Jésus) parlait-Il ? Aux Pharisiens ! Qu'est-ce qui caractérisaient les Pharisiens ? Ils se considéraient comme « séparés selon la Loi » c'est ce que le mot « pharisien » signifie. Paul qui était Pharisien, l'a dit de lui-même en *Philippiens 3: 3-6*. En d'autres termes ceux qui ont pour objectif d'être parfaits (donc sans aucun péché) devraient aussi payer la dîme, par reconnaissance à Dieu.

Mais qui peut se prétendre sans péché ? Personne ne jeta la première pierre ! Yéchoua (Jésus) disait donc à ce groupe de gens (qui s'enorgueillissaient de garder parfaitement la Loi) qu'ils devraient continuer de faire ces choses bonnes, mais sans négliger la justice, l'amour de Dieu, ainsi que de leur prochain; ce qui est irréalisable pour un pécheur.

Jésus recommandait à ces Pharisiens si vaniteux d'eux-mêmes, de ne pas oublier que la première loi est l'amour de Dieu et de leur prochain et que s'ils étaient parfaits en cet amour, le fait de payer leurs dîmes par reconnaissance et non par légalisme serait une œuvre bonne aux yeux de Dieu.

Au sujet de la dîme ... Qui fut justifié ?

Yéchoua (Jésus) nous parle de deux hommes dont l'un donnait sa dîme et l'autre non.

Luc 18:10-14 : « Deux hommes montèrent au temple pour prier; l'un était pharisien, et l'autre publicain. Le pharisien, debout, priait ainsi en lui-même : O Dieu, je te rends grâces de ce que je ne suis pas comme le reste des hommes, qui sont ravisseurs, injustes, adultères, ou même comme ce publicain; Je jeûne deux fois la semaine, je donne la dîme de tous mes revenus. Le publicain, se tenant à distance, n'osait pas même lever les yeux au ciel; mais il se frappait la poitrine, en disant : O Dieu, sois apaisé envers moi, qui suis un pécheur. Je vous le dis, celui-ci descendit dans sa maison justifié, plutôt que l'autre. Car quiconque s'élève sera abaissé, et celui qui s'abaisse sera élevé. » **Celui qui sera justifié sera celui qui considère lui-même son état de pécheur et en est affligé.**

Les dîmes peuvent être corban. (Offrande)

*Marc 7:9-13 : « Il leur dit encore : Vous anéantissez fort bien le commandement de Dieu, pour garder votre tradition. Car Moïse a dit : Honore ton père et ta mère; et : Celui qui maudira son père ou sa mère sera puni de mort. Mais vous, vous dites : Si un homme dit à son père ou à sa mère : Ce dont j'aurais pu t'assister est **corban**, c'est-à-dire une offrande à Dieu, vous ne le laissez plus rien faire pour son père ou pour sa mère, annulant ainsi la parole de Dieu par votre tradition, que vous avez établie. Et vous faites beaucoup d'autres choses semblables. »* Si nous avons de l'argent dont notre famille a besoin mais que nous le gardions en prenant pour prétexte de le donner « en dîme », nous agissons comme les pharisiens de l'époque. Nous disons que notre argent est « corban » et Yéchoua (Jésus) déclare qu'en faisant cela, nous annulons la Parole de Dieu.

Qu'enseigne le Nouveau Testament sur « donner » ?

Nous devons nous accorder avec Dieu sur le fait que nous Lui appartenons entièrement, et par conséquent, que nous nous présentons devant notre propriétaire auquel nous devons tout.

Romains 12:1 : « Je vous exhorte donc, frères, par les compassions de Dieu, à offrir vos corps comme un sacrifice vivant, saint, agréable à Dieu, ce qui sera de votre part un culte raisonnable. »

2 Corinthiens 8:1-5 : « Nous vous faisons connaître, frères, la grâce de Dieu qui s'est manifestée dans les Églises de la Macédoine. Au milieu de beaucoup de tribulations qui les ont éprouvées, leur joie débordante et leur pauvreté profonde ont produit avec abondance de riches libéralités de leur part. Ils ont, je l'atteste, donné volontairement selon leurs moyens, et même au-delà de leurs moyens, nous demandant avec de grandes instances la grâce de prendre part à l'assistance destinée aux saints. Et non seulement ils ont contribué comme nous l'espérions, mais ils se sont d'abord donnés eux-mêmes au Seigneur, puis à nous, par la volonté de Dieu. »

Ces premiers chrétiens donnaient avec joie selon leurs moyens et selon les besoins de leurs frères en Christ.

Notre offrande doit découler de notre relation avec le Dieu vivant.

La qualité de notre motivation est capitale !

Jean 3:16 : « Car Dieu a tant aimé le monde, qu'Il a donné Son Fils unique, afin que quiconque croit en Lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle. »

La plupart des gens ignorent de placer ce verset dans le contexte de l'offrande « donner » mais le don de Dieu est notre fondation et notre modèle, pour pouvoir donner nous-mêmes.

Notez trois choses concernant le don de Dieu :

1. Sa motivation est l'amour, comme nous l'avons dit plus haut !
2. En donnant Son Fils, Il Se donne Lui-même.
3. Son don était en réponse à notre besoin, afin que nous ne périssions point.

La dîme est une forme de don sacrificiel que Dieu place plus largement bas que l'amour.

1 Corinthiens 13:3 : « Et quand je distribuerais tous mes biens pour la nourriture des pauvres, quand je livrerais même mon corps pour être brûlé, si je n'ai pas l'amour, cela ne me sert de rien. »

Dieu regarde au cœur, et la dîme, le don ou l'offrande sans amour ne L'impressionne pas.

Notre motivation seule est importante pour Dieu !

1 Samuel 16:7 : « L'Éternel ne considère pas ce que l'homme considère; l'homme regarde à ce qui frappe les yeux, mais l'Éternel regarde au cœur. »

Nous devons donner en réponse à un besoin.

Actes 4:34-35 : « Car il n'y avait parmi eux aucun indigent; tous ceux qui possédaient des champs ou des maisons les vendaient, apportaient le prix de ce qu'ils avaient vendu, et le déposaient aux pieds des apôtres; et l'on faisait des distributions à chacun selon qu'il en avait besoin. »

Actes 11:27-29 : « En ce temps-là, des prophètes descendirent de Jérusalem à Antioche. L'un d'eux, nommé Agabus, se leva, et annonça par l'Esprit qu'il y aurait une grande famine sur toute la terre. Elle arriva, en effet, sous Claude. Les disciples résolurent d'envoyer, chacun selon ses moyens, un secours aux frères qui habitaient la Judée. »

Secrètement et humblement.

Matthieu 6:1-4 : « Gardez-vous de pratiquer votre justice devant les hommes, pour en être vus; autrement, vous n'aurez point de récompense auprès de votre Père qui est dans les cieux. Lors donc que tu fais l'aumône, ne sonne pas de la trompette devant toi, comme font les hypocrites dans les synagogues et dans les rues, afin d'être glorifiés par les hommes. Je vous le dis en vérité, ils reçoivent leur récompense. Mais quand tu fais l'aumône, que ta main gauche ne sache pas ce que fait ta droite, afin que ton aumône se fasse en secret; et ton Père, qui voit dans le secret, te le rendra. »

Nous devons donner en secret, humblement, en reconnaissant en nous-même que nous sommes redevables envers Dieu de tout. Aussi si nous nous

sentons apaisés de donner la dîme ou quoi que cela soit, c'est que nous avons une méconnaissance de la grâce de Dieu !

**Si nous décidons de bon coeur de donner 5%, 10% ou beaucoup plus ...
Ce geste ne diminuera en rien notre dette envers Dieu, mais cette offrande
volontaire sera agréée par Dieu !**

Selon nos moyens.

2 Corinthiens 8:12 : « La bonne volonté, quand elle existe, est agréable en raison de ce qu'elle peut avoir à sa disposition, et non de ce qu'elle n'a pas. »
Si nous avons 100 € ou \$ et que nous devons 100 € ou \$ à quelqu'un et qu'au lieu de rembourser notre dette nous donnions ce montant à une organisation caritative, Dieu n'acceptera pas notre offrande qui sera impure.

Dieu n'acceptera pas de notre part, de l'argent qui appartient à un autre que nous-même !

Ne soyons pas non plus séduits par le slogan de la dîme loto : « donnez par la foi et attendez-vous à Dieu, qui vous le rendra au centuple ». La Bible enseigne clairement que « donner » de cette façon est inacceptable à Dieu.

Il faut donner sans attendre de retour, puisque nous avons déjà reçu notre cadeau du Salut gratuit !

Toutes œuvres que nous pourrions accomplir doivent être faites dans ce même esprit d'offrande à Dieu sans attente de rétribution. Une offrande destinée uniquement à être l'expression de notre reconnaissance et de notre amour pour Dieu !

Dans la joie (c'est à la joie de donner que l'on reconnaît si c'est par légalisme ou si c'est par amour.)

2 Corinthiens 9:7 : « Que chacun donne comme il l'a résolu en son cœur, sans tristesse ni contrainte; car Dieu aime celui qui donne avec joie. »

La Bible enseigne clairement ici de donner ce que nous sommes heureux de donner.

La Bible n'enseigne pas de donner plus que nous pouvons vraiment donner et ensuite prétendre que nous sommes contents. Dieu veut que nous donnions ce que nous avons résolu, et qui nous est possible de donner. Si nous constatons que nous ne pouvons donner aucun montant avec joie, c'est le signe que nous avons un important problème spirituel à résoudre.

De bon cœur.

Exode 25:2 : « Qu'ils m'apportent une offrande; vous la recevrez pour moi de tout homme qui la fera de bon cœur. »

Cette offrande concernait la construction du tabernacle, la chose la plus importante de l'Ancien Testament. Dieu désirait recevoir seulement de ceux qui donnaient de bon cœur. Rien de tout cela n'a changé dans le Nouveau Testament.

Donner la dîme par légalisme, c'est la malédiction des « rois ».

1 Samuel 8:11-18 : « Il dit : voici quel sera le droit du roi qui régnera sur vous. Il prendra vos fils, et il les mettra sur ses chars et parmi ses cavaliers, afin qu'ils courent devant son char; il s'en fera des chefs de mille et des chefs de cinquante, et il les emploiera à labourer ses terres, à récolter ses moissons, à fabriquer ses armes de guerre et l'attirail de ses chars. Il prendra vos filles, pour en faire des parfumeuses, des cuisinières et des boulangères. Il prendra la meilleure partie de vos champs, de vos vignes et de vos oliviers, et la donnera à ses serviteurs. Il prendra la dîme du produit de vos semences et de vos vignes, et la donnera à ses serviteurs. Il prendra vos serviteurs et vos servantes, vos meilleurs bœufs et vos ânes, et s'en servira pour ses travaux. Il prendra la dîme de vos troupeaux, et vous-mêmes serez ses esclaves. Et alors vous crierez contre votre roi que vous vous serez choisi, mais l'Éternel ne vous exaucera point. »

C'est la malédiction de ceux qui se placent sous l'autorité de la loi d'une organisation, au lieu d'avoir un rapport direct et étroit avec DIEU ! C'est se placer sous l'esclavage spirituel de cette organisation.

- C'est se sentir coupables alors que nous sommes justifiés !
- C'est se placer sous un joug de servitude !
- C'est minimiser le Sacrifice de Christ !

- C'est perdre la joie de son Salut !

C'est risquer de voir Dieu ignorer nos prières.

Dieu ne peut répondre à ceux qui placent leur confiance ou leur croyance en l'homme, et dans leurs œuvres mortes. Si Dieu répondait, Il renforcerait votre confiance dans la chair.

AUSSI

L'offrande faite de bon cœur, dans un esprit de reconnaissance envers Dieu est tout ce que Dieu attend de nous. C'est la bonne attitude pour exprimer notre amour envers Lui !

Mettre sa vie en accord avec le plus grand nombre de lois dont notre chair est capable, en reconnaissance et pour l'amour de Dieu, est le chemin de la sanctification, et une juste offrande agréée de Dieu. Mais se conformer à la Loi ou donner la dîme dans un esprit légaliste et sacrificiel, dans l'espoir d'obtenir des bénédictions ou des indulgences, ou une meilleure place au ciel, est le reniement du Sacrifice de la Croix !

Donnons avec un cœur nouveau voilà ce que Dieu désire pour nous.

Ézéchiél 36:26 : « Je vous donnerai un coeur nouveau, et je mettrai en vous un esprit nouveau; j'ôterai de votre corps le coeur de pierre, et je vous donnerai un coeur de chair. »

C'est une prophétie que nous sommes invités à réaliser dans nos vies.

Pierre Desbordes